



---

*Compte rendu relatif à la 2ème réunion de négociation concernant l'avenant sur les périmètres des Comités Sociaux et Économiques (CSE), organisée par vidéoconférence le 6 février 2026*

---

**Étaient présents pour la CGT :**

- Giuseppe LUCATELLI DSC Stellantis & You France
- Artur MENDES DSC adjoint Stellantis & You France
- Teddy COULON DS Stellantis & You Toulouse

**Introduction**

Dans le cadre de la négociation autour de l'avenant à l'accord du 09 mars 2018 (Accord relatif à la mise en place des comités sociaux et économiques au sein de PSA RETAIL France SAS), la direction de Stellantis & You France a présenté un projet visant à actualiser les périmètres des CSE, à adapter le nombre de mandats des représentants de proximité et à modifier le planning prévisionnel des élections professionnelles. Ce projet s'inscrit dans une logique de regroupement et de rationalisation des instances représentatives du personnel, notamment sur Paris et sa région. Il soulève plusieurs enjeux majeurs pour la représentativité syndicale, la continuité des mandats et la défense des intérêts des salariés, qui nécessitent une vigilance particulière de la part de la CGT.

**1. Actualisation des périmètres des CSE**

Le projet vise à mettre à jour la liste et le périmètre des établissements distincts, ainsi que le nombre de mandats des représentants de proximité associés. Cette actualisation s'inscrit dans une logique de regroupement et de rationalisation des instances représentatives du personnel, notamment sur Paris et sa région.

Projet avenant 2026	Nombre d'élus	Planning élections
Établissement n° 1 : CSE « PARIS NORD » : <b>BONDY ; AULNAY ; PANTIN</b>	CSE : 10 Titulaires + 10 suppléants RP : 2	Juin 2027
Établissement n° 2 : CSE « PARIS EST » <b>VINCENNES ; FONTENAY ; JOINVILLE ; SAINT MAUR</b>	CSE : 8 Titulaires + 8 suppléants RP 3	Septembre 2026
Établissement n° 3 : CSE « PARIS GRAND OUEST 1 » : <b>NANTERRE ; ARGENTEUIL</b> <b>BOIS-COLOMBE</b>	CSE : 11 Titulaires + 11 suppléants	Janvier 2027
Établissement n° 4 : CSE « PARIS GRAND OUEST 2 » : <b>DAR'MAT BOLOGNE</b> <b>DAN'MAT MALAKOFF</b> <b>PORTE DE VERSAILLES</b> <b>BOULOGNE DANJOU BOLOGNE CHATEAU (ex MV)</b>	CSE : 10 + 2 Titulaires + 10 + 2 suppléants RP 4	Mars 2027
Établissement n° 5 : CSE « PARIS SUD » : <b>GARCES ; VELIZY ;</b> <b>CLAMART ; VERSAILLES ;</b> <b>VIR0FLAY (ex COURTOIS) ;</b> <b>LA CELLE SAINT CLOUD {ex COURTOIS} ; MONTIGNY (en COURTOIS) ;</b> <b>LES ULYS ; MASSY</b>	CSE : 11 + 1 Titulaires + 11 + 1 suppléants RP 8	Mai 2027
Établissement n° 6 : CSE « RENNES » : <b>CESSON SEVIGNE I ; CESSON 1 ZI SUD EST {Cardays} ; RENNES NORD ;</b> <b>RENNES SUD II</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 3	Mai 2026
Établissement n° 7 : CSE « TOULOUSE » : <b>TOULOUSE MONT AUDRAN ; TOULOUSE ETATS UNIS ; TOULOUSE ROCADE OUEST ; VERFEIL</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 3	Mai 2026
Établissement n° 8 : CSE « AMIENS » : <b>AMIENS</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants	Septembre 2026
Établissement n° 9 : CSE « LILLE » : <b>FACHES THUMESIL L'EGALITE ; RONCQ ; VILLENEUVE D'ASCQ ; LOMME ; ENGLOS {EX MV} ; VILLENEUVE D'ASCQ {EX MV}</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 5	Octobre 2026

Établissement n° 10 : <b>CSE « TOURS » : TOURS ; CHAMBRAY LES TOURS</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants	Novembre 2026
Établissement n° 11 : <b>CSE « NORMANDE ROUEN » : ROUEN ; ROUEN BARENTIN ; GRAND QUEVILLY</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants	Janvier 2027
Établissement n° 12 : <b>CSE « BORDEAUX » : LE BOUSCAT : MERIGNAC LORMONT (60 Av. de Paris 33310 LORMONT) ; LORMONT ET SOCIETES (ZA des 4 Pavillons 33310 LORMONT) ; PESSAC ; VILLENAVE D'ORNON</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 5	Mai 2026
Établissement n° 13 : <b>CSE « NANTES » : NANTES EST ; NANTES JULES VERNE ; REZE ; SPOTICAR GENESTON</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 4	Décembre 2026
Établissement n° 14 : <b>CSE « MARSEILLE » : MARSEILLE MICHELET ; AUBAGNE ; MARIGNANE ; SANT MITRE LES REMPARTS ; SPOTICAR SAINT MITRE LES REMPARTS ; SPOTICAR LA CIOTAT</b>	CSE : ? Titulaires + ? suppléants RP 5	Mars 2027
Établissement n° 15 : <b>CSE « LYON » : VENISSIEUX États unis I et II ; VENISSIEUX III Salengro (Opel) ; ECULY ; RILLIEUX I (Peugeot) ; RILLIEUX II et III (Citroen et OPEL) ; VAULX I et II SBL (Stellantis Business Lyon) ; LYON VASE</b>	CSE : 12 Titulaires + 12 suppléants RP 7	Novembre 2026
Établissement n° 16 : <b>CSE « STELLANTIS &amp;YOU BUSINESS » : STELLANTIS &amp; YOU BUSINESS NANTERRE ; CARRIERES SOUS POISSY ; VITROLLES ; CORBAS ; CASTEL NAU ; BEGLES</b>	CSE : 7+2 Titulaires + 7+2 suppléants RP 7	Mai 2027

## 2. Focus sur l'organisation parisienne

La cartographie des CSE sur Paris et la région parisienne montre une proposition d'évolution des périmètres, avec regroupement de certains établissements et adaptation du nombre de sièges et de mandats. Une réunion du 22/01/2026 a acté la garantie de « +1 siège T et +1 siège S » aux seuils légaux pour les CSE regroupés pendant une phase transitoire de 4 ans.

### **3. Nombre de membres au CSE**

La proposition prévoit une modification du nombre de membres au sein de chaque CSE, tenant compte des nouveaux périmètres et des effectifs concernés. Cette diminution est qualifiée de « nouvelle proposition » applicable à la phase transitoire, correspondant à la durée des nouveaux mandats.

### **4. Délégués syndicaux : rappel légal et proposition d'évolution**

Le rappel légal précise que le crédit d'heures attribué aux délégués syndicaux dépend du nombre de salariés. Il est proposé de faire évoluer le nombre de délégués syndicaux à deux par organisation syndicale représentative sur le périmètre regroupé de Paris Sud, avec un crédit partagé de 36 heures, soit 18 heures mensuelles par délégué. Cette adaptation s'appuie sur le nombre de sites concernés, leur répartition géographique et la taille des effectifs.

### **5. Modification du planning prévisionnel des élections**

Le projet prévoit une prorogation des mandats pour certains établissements (Paris Est, Darl Mat, Massy, SYB), avec des dates proposées pour les prochaines élections allant de juin 2026 à mai 2027.

### **6. Évolutions des périmètres – 16 CSE distincts**

La liste mise à jour des établissements distincts présente une cartographie détaillée des sites concernés. Le projet visant à regrouper les sites de Paris Nord et Paris Est au sein d'un unique CSE n'a pas été retenu dans l'accord, en raison de l'absence de consensus entre les parties.

### **7. Nombre de représentants de proximité**

Le projet d'avenant prévoit une actualisation des mandats de représentants de proximité, avec une augmentation de +9 sièges par rapport à l'avenant du 25 janvier 2022. Le total passerait de 49 à 58 mandats.

### **8. Conditions d'unanimité**

L'avenant intègre la prorogation des mandats pour les établissements regroupés et précise que l'unanimité est requise pour que l'avenant produise un effet juridique dans toutes ses dispositions.

#### **Points d'attention**

Réduction du nombre de membres et de délégués syndicaux (DS) : Cette mesure présente un risque potentiel de diminution de la représentativité et de la capacité d'action syndicale, en particulier sur les sites regroupés. Toutefois, notre organisation syndicale n'est pas concernée par ce point, car nous n'avons aucun représentant sur les sites visés.

- **Augmentation du nombre de représentants de proximité** : À saluer, mais vigilance sur la répartition et les moyens accordés.

- **Prorogation des mandats** : Nécessité de garantir la continuité des instances et la défense des intérêts des salariés pendant la phase transitoire.
- **Unanimité requise** : Importance de la mobilisation et de la concertation pour obtenir l'accord de toutes les parties prenantes.



### Recommandations CGT

- **Veiller à la représentativité syndicale** : La réduction du nombre de membres au sein des CSE et du nombre de délégués syndicaux sur certains sites risque d'affaiblir la capacité d'action et de défense des intérêts des salariés. Il est essentiel de rester mobilisé pour garantir une représentation suffisante, notamment dans les établissements regroupés.
- **Surveiller la répartition des représentants de proximité** : L'augmentation du nombre de mandats de représentants de proximité est positive, mais la CGT doit s'assurer que la répartition soit équitable et que les moyens alloués permettent une réelle efficacité sur le terrain.
- **Garantir la continuité des mandats** : La prorogation des mandats pendant la phase transitoire doit s'accompagner d'une vigilance accrue pour préserver la continuité des instances et la défense des droits des salariés.
- **Accord unanime** : L'unanimité représente une condition juridique fondamentale pour que l'avenant soit valide. La CGT s'engage à garantir le bon déroulement des procédures et à veiller à la mise en œuvre effective des mesures.
- **Garanties et moyens syndicaux** : Suite à la diminution des crédits d'heures accordés aux délégués syndicaux, des mesures compensatoires ont été négociées afin de préserver l'efficacité de l'action syndicale. Ainsi, le budget du DSC a été augmenté de 8 500 € à 10 000 € par an et le nombre de jours consacrés à la réunion de coordination inter-établissement passera de 30 à 35 jours annuels pour chaque organisation syndicale représentative.
- **Informier et consulter les salariés** : Il est important d'organiser des réunions d'information et de consultation pour recueillir l'avis des salariés sur les évolutions proposées et renforcer la légitimité des représentants CGT.